



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



La Région

Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.2
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	20/06/2017

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP041
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Lorraine
Période de programmation	2014 - 2020
Version	5.0
Numéro de la décision	C(2015)8399
Date de la décision	24/11/2015
Autorité de gestion	Conseil Régional de Lorraine
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	8
1.a) Données financières.....	8
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	8
1.b1) Tableau récapitulatif.....	8
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	19
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	20
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	22
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	22
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	22
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	22
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	23
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	24
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	24
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	25
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	26
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	26
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	27
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	29
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	29
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	29
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	30
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	35
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	39
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	39

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables	40
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités	41
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	42
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»	43
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	44
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	45
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	45
7.a1) Liste des mesures contribuant au DP	45
7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	45
7.a3) Méthodes appliquées.....	45
7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	46
7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	46
7.a6) Réponse à la question d'évaluation	46
7.a7) Conclusions et recommandations	46
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	47
7.b1) Liste des mesures contribuant au DP.....	48
7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	48
7.b3) Méthodes appliquées	48
7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	48
7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	49
7.b6) Réponse à la question d'évaluation.....	49
7.b7) Conclusions et recommandations	49
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	49
7.c1) Liste des mesures contribuant au DP	50
7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	50
7.c3) Méthodes appliquées.....	50
7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	50
7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	50
7.c6) Réponse à la question d'évaluation	50
7.c7) Conclusions et recommandations	51
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant	

d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?	51
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP	52
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	52
7.d3) Méthodes appliquées	52
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	53
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	53
7.d6) Réponse à la question d'évaluation	53
7.d7) Conclusions et recommandations	54
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?	54
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP	55
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	55
7.e3) Méthodes appliquées	55
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	56
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	56
7.e6) Réponse à la question d'évaluation	56
7.e7) Conclusions et recommandations	57
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?	57
7.f1) Liste des mesures contribuant au DP	58
7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	58
7.f3) Méthodes appliquées	58
7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	58
7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	59
7.f6) Réponse à la question d'évaluation	59
7.f7) Conclusions et recommandations	59
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	60
7.g1) Liste des mesures contribuant au DP	61
7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	61
7.g3) Méthodes appliquées	61
7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	61
7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	61
7.g6) Réponse à la question d'évaluation	61

7.g7) Conclusions et recommandations	62
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	62
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	63
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	63
7.h3) Méthodes appliquées	63
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	64
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	65
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	65
7.h7) Conclusions et recommandations	65
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	66
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	67
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	67
7.i3) Méthodes appliquées	67
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	68
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	68
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	69
7.i7) Conclusions et recommandations	69
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	69
7.j1) Liste des mesures contribuant au DP.....	70
7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	70
7.j3) Méthodes appliquées	70
7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	71
7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	71
7.j6) Réponse à la question d'évaluation.....	71
7.j7) Conclusions et recommandations	72
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?	72
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	72
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	72
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	72

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	73
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	73
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	73
7.q1) Liste des mesures contribuant au DP.....	74
7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	74
7.q3) Méthodes appliquées	74
7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	74
7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	75
7.q6) Réponse à la question d'évaluation.....	75
7.q7) Conclusions et recommandations	75
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	76
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	76
7.s1) Synergies du programme et effet transversal.....	77
7.s2) Méthodes appliquées.....	77
7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires.....	77
7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	77
7.s5) Réponse à la question d'évaluation	77
7.s6) Conclusions et recommandations.....	77
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	77
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	77
7.u1) Logique d'intervention du RRN.....	78
7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	78
7.u3) Méthodes appliquées	78
7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	79
7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	79
7.u6) Réponse à la question d'évaluation.....	79
7.u7) Conclusions et recommandations	80
7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	80
7.v1) Liste des mesures contribuant au DP spécifique au programme	81
7.v2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	81

7.v3) Méthodes appliquées	81
7.v4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	81
7.v5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	81
7.v6) Réponse à la question d'évaluation.....	81
7.v7) Conclusions et recommandations	81
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	81
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	82
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	82
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	82
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	82
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	82
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	82
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	82
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	83
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	84
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	84
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	86
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	87
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	88
Annex II	89
Annex III	97
Documents	100

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					3,06
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					120,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					5 000,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	16,59
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			3 333 366,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 380 952,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	10 725 848,31	16,22	2 768 650,37	4,19	66 112 058,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			3 170 743,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	10 725 848,31	14,30	2 768 650,37	3,69	74 997 119,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	9,48
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 317 786,68	22,16	5 248 740,00	10,28	51 080 816,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 317 786,68	22,16	5 248 740,00	10,28	51 080 816,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2016			18,00	3,60	500,00
		2014-2015			67,00	13,40	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 312 922,20	28,48	0,00	0,00	11 631 325,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 975 796,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 366 226,00
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2016	3 312 922,20	18,43	0,00	0,00	17 973 347,00

	publiques					
--	-----------	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2016					0,00
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2016					1,75
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	24 876 116,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	24 876 116,00

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2016					0,00
		2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)		2014-2016					30,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			27 016,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			27 016,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					0,88
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					2,78
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016			0,05	0,49	10,12
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016			4,96	84,08	5,90
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 039,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	823 774,42	15,97	288 023,05	5,58	5 159 628,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	8 874 056,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 108 408,00	6,09	5 218 787,98	6,22	83 901 333,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	38 453 300,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	26 532 973,49	17,93	26 532 973,49	17,93	147 988 387,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			791 612,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	32 465 155,91	11,33	32 039 784,52	11,18	286 640 021,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					355,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					67,14
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			44,86	100,00	44,86
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 735,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			50 673 214,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 480 525,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			19 733 666,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	73 575 140,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

1. Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture lorraine en matière :

- d'installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- de compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture de la mesure 0401 et 0403
- et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture de la mesure 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricole et forestière lorraines. Elles se concentrent donc sur les priorités 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

Le choix de l'autorité de gestion a été pertinent en ce sens qu'il a permis de concentrer 22,4 millions d'euros de dépenses publiques pour 3986 dossiers répartis autour de ces 5 mesures et mobilisant 16.29 millions d'euros de FEADER 2014-2020. Il s'agit là d'un taux d'engagement tout à fait satisfaisant pour une année transitoire avec un nombre important de dossiers relevant de la mesure 0601 et de la mesure 0401 à raison de 222 dossiers pour la mesure 0401 et 508 pour la mesure 0601. Elles totalisent 5,8 M€ de FEADER.

Il est également important de noter que les mesures surfaciques MAEC et ICHN représentent un nombre majoritaire des dossiers puisqu'elles totalisent respectivement 1496 et 1725 dossiers en 2014 pour un montant de FEADER de 9,78 M€. Elles se concentrent sur la priorité 4.

L'engagement en 2015 comparé à l'année 2014 connaît un net recul au vu du nombre de dossiers engagés mais aussi pour les montants de dépenses publiques, de contreparties nationales et de FEADER puisque 9,270 M€ des dépenses publiques seront engagées pour un montant de FEADER de 6,256 M€

A l'issue des 2 premières années de programmation, le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux très faible de 6.85 % pour un montant de dépenses publiques de 31,7 M€ et un montant de Feader de 22,5 M€. Le bilan des engagements par priorité est le suivant :

cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2015"

Il trouve son origine en raison de plusieurs facteurs :

- **un traitement des aides du premier pilier très en retard** : L'instrumentation du premier pilier de la PAC dont les enjeux financiers sont importants à constituer une priorité de travail qui a mobilisé très fortement les ressources l'ASP en 2015. Elle a dû faire face à la complexité du premier pilier et à de nombreuses complications, ce qui a eu pour effet d'entraîner des retards importants et un décalage forcé des plannings de mise production des instruments des mesures surfaciques (MAEC, Agriculture Biologique, ICHN) du FEADER (second pilier). L'engagement des aides surfacique de la campagne 2015 n'a donc pas été réalisé.
- **une validation tardive du Cadre National** : Les accords LE FOLL / SOUCHON de 2013 ont validé la mise en œuvre dans les PDR des mesures qui seraient cadrés nationalement par le Ministère de l'Agriculture. Ce sont en particulier les mesures surfaciques qui sont concernées : MAEC, Arboriculture Biologique, ICHN, et l'Installation des jeunes agriculteurs. La rédaction du Cadre National pilotée par le MAAF a été plus longue que prévue en raison des nombreux échanges avec la Commission Européenne avant sa validation tardive le 2 juillet 2015. De facto, l'examen des PDR Français a été retardé par ces échanges, ce qui a entraîné un décalage de validation des PDR vers le second semestre de l'année 2016.
- **une validation du PDR en novembre 2015** : Le PDR Lorraine n'a pas échappé à ces contraintes, qui sont venues s'ajouter aux glissements du calendrier d'adoption et au bouleversement de la méthodologie de travail. Son calendrier d'examen a ainsi été repoussé, malgré la mobilisation et la réactivité de l'autorité de gestion jusqu'au 24 novembre 2015, date de son approbation par la Commission européenne. La programmation des mesures du PDR a donc été réduite pour l'année 2015.
- **une instrumentation des mesures difficiles et complexes** : Les retards accumulés dans la validation des textes de références pour la programmation des aides FEADER et les exigences en matière de traçabilité de l'ASP (organisme payeur du FEADER) ont également eu des incidences non négligeables sur la faculté de l'Autorité de Gestion à pouvoir programmer.
- **une programmation FEADER en 2014 et 2015 concentrée sur les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine** : face à ce contexte défavorable à une programmation active, l'Autorité de Gestion a décidé avec l'accord de la Commission européenne d'ouvrir la programmation de façon anticipée à la validation du PDR des mesures essentielles à l'économie agricole et forestière Lorraine. Elle a donc concentré en priorité les mesures concourant à répondre à la priorité 2 et la priorité 4 . Il s'agit : des investissements dans les exploitations agricoles (Mesure 0402) sur le DP 2A ; l'installation des nouvelles générations de jeunes agriculteurs (Mesure 0601) sur le DP 2 B , le soutien aux infrastructures de desserte forestière (Mesure 0403) sur le DP 2C, le paiement en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles (Mesure 13 ICHN) sur la P4 , l'aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumise aux risques de prédation par les grands prédateurs (loups) (Mesure 07060D) et la mise en œuvre des Mesures agrienvironnementales (Mesures 10). Le soutien préparatoire fut également ouvert afin de permettre la sélection des territoires lorrains en 2015 en vue de la programmation LEADER (Mesure 19.1),

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2016 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine pour répondre aussi au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des **dispositifs agricoles prioritaires** qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de desserte sur le DP 2C et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturelle

pour répondre à la priorité 4.

Au 31 décembre 2016, le taux global d'engagement de 12,47 % avec montant total de FEADER mobilisé de 41.27 M€ et une dépense publique totale de 56,58 M€. La mobilisation des mesures du PDR par priorité se présente comme suit :

cf tableau 2 "engagements par priorité 2014-2016"

- A l'issue de la troisième année de programmation FEADER 2014-2020, cet engagement peut être qualifié de faible au vu de la somme résiduelle conséquente de feader à engager le 31/12/2020 (288 M€). Cette faiblesse peut s'expliquer pour plusieurs raisons par le prolongement du contexte de 2015 : **un traitement des aides du premier pilier très en retard** : A ce jour, les aides des mesures surfaciques des campagnes agricoles du PDR Lorraine n'ont pas eu être engagées pour cette raison. Elles devraient être engagées et soldées entre les mois de septembre et décembre 2017 selon les informations émanant du Ministère de l'Agriculture
- **une instrumentation des mesures difficiles et complexes** : le chantier d'instrumentation est une opération essentielle pour la mise en œuvre opérationnelle du PDR mais rendue complexe par les exigences en matière de traçabilité de l'ASP (organisme payeur du FEADER) ont également eu des incidences non négligeables sur la faculté de l'Autorité de Gestion à pouvoir programmer, en particulier pour l'engagement des aides de la mesure 4.1 validées en fin d'année 2016 et une partie de aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Malgré la mobilisation de l'Autorité de gestion et des services de l'ASP, son calendrier de mise en production des outils ne cesse de glisser.

Ce constat peut cependant être modéré par la prise en compte de dossiers programmés en fin d'année 2016 et début d'année 2017. Il s'agit de :

- pour le DP 2A : 365 dossiers de la Mesure 41 pour un montant de 4,68 M€;
- pour la Priorité 3 : 77 dossiers de la M 42A et B pour un montant de 6,32 M€ de FEADER (soit environ 50 % de l'enveloppe dédiée),
- pour le DP 2C : 45 dossiers de la M 86A en faveur de l'équipement des entreprises forestières pour un montant de 1,41 M€.

S'agissant de la Priorité 4, l'engagement des aides surfaciques pour l'agroenvironnement et l'agriculture biologique devant se réaliser dans les semaines à venir, il est également important de les comptabiliser dans ce ramo compte tenu de leur poids conséquent sur le plan de financement du PDR lorraine. Ce sont donc 40,1 M€ qui devraient être engagés au titre des campagnes 2015 et 2016, ce qui porterait le montant d'engagement à 42,6 M€ pour les MAEC. Les engagements pour l'AB seraient de 20,3 M€.

Ainsi, le taux d'engagement pourrait être porté à 34,à03 % pour un montant de 111,97 M€ de FEADER et 153,6 M€ de dépenses publiques.

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf tableau 3 "engagements prévisionnels par priorités au 31 mai 2017"

L'attractivité des territoires représentée par la Priorité 6, et plus particulièrement son DP 6B, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. Ils ont donc porté sur la formalisation du conventionnement avec les 12 territoires bénéficiant d'un GAL dans l'objectif de mobiliser pleinement leur instance de programmation. L'Autorité de gestion a ainsi organisé et ouvert la possibilité aux territoires de

lancer la programmation dès le mois de février 2017 à l'aide d'un outil simple (en attendant l'ouverture de l'instrument informatique dans OSIRIS). Elle a également mis en œuvre l'accompagnement nécessaire auprès des GALs (formation, Foire aux questions...).

A ce stade, le bilan des engagements est très mitigé car les territoires s'interrogent beaucoup, ce qui peut constituer un frein à la bonne programmation des dossiers.

Un peu plus de 206 000 € ont été programmés au titre du soutien préparatoire à la rédaction des stratégies des GAL.

Les mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité 5 « Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, L'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10) contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4, 10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduiront les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.

Enfin, La mesure 4 favorisant la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone, la mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) En privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 pourra soutenir des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques

2. Le taux de paiement :

Le Ramo 2017 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées en 2014 (transition), 2015 (validation tardive des PDR) et 2016 pour lesquelles le taux de paiement est très faible puisqu'il est

d'environ 9,69 % de la maquette allouée au FEADER.

La faiblesse de paiement s'explique en partie par la définition d'opération achevée sur laquelle l'autorité de gestion s'est appuyée. En effet, elle n'a retenu que les opérations totalement achevées bénéficiant d'un solde d'aide sans tenir des opérations en cours ayant bénéficié[DL1] d'un paiement sans toutefois être le solde. Cette méthode se justifie ainsi pour éviter les doubles comptes, les cumuls ou les oublis selon la période de sélection sur laquelle les données sont extraites. C'est pourquoi il a été tenu compte pour le calcul du taux réalisation des aides :

- **Pour la priorité 4** : les MAEC de la campagne 2014 et à l'ICHN de l'année 2014 et 2015 qui ont été gérées dans[DL2] le cadre Système Intégré de Gestion et de Contrôle et suivi par Isis pour un montant de 23,37M€ de Feader. 3 221 [DL3] dossiers ont ainsi bénéficié de ce soutien. 67 dossiers pour la prédation (0706D) ont également été soldés pour un montant de FEADER de 181 454,52 € ;
- **Pour la priorité P2 : il s'agit des dossiers qui ont fait l'objet d'un achèvement total et bénéficié d'un solde total d'opération au 31/12/2016 :**
 - DP 2A : 146 dossiers de la mesure 0401 pour 1 563 914,37 € de FEADER payés (cf. tableau B1)
 - DP 2C : 10 dossiers de la mesure 040 3 pour 180 335,36 € de FEADER payés (cf. tableau B1)
 - DP 2B : 330 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 3 306 706,2 € de Feader soldé,

S'agissant des mesures ouvertes et ayant pu être programmées en 2015 et 2016, une majorité des dossiers ont été engagés et ont pour une partie bénéficié d'un acompte d'aide sans toutefois être soldés au 31/12/2016. Ils n'ont donc pas été comptabilisés dans cet état d'avancement conformément avec la règle précisée ci-dessus.

Pour les opérations d'investissement, le faible taux de réalisation trouve ses explications notamment par le fait que les opérations programmées dans les exploitations agricoles sont des investissements structurants dont la réalisation s'établit souvent sur plusieurs mois sans qu'ils soient finalisées, ce qui entraîne un décalage dans les délais de paiement des aides FEADER.

Le taux de paiement du FEADER est un indicateur qui va progresser si l'on tient du paiement des mesures surfaciques qui représentent potentiellement 73,4 M€ (ICHN 2016, MAEC 2015 et 2016 et AB 2015 et 2016) avant instruction par les DDT, services instructeurs de ces mesures. Ainsi, il pourrait passer de 9,69% à 34,03%.

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 146 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 1.15% de l'indicateur T4. Ce taux peut être porté à 6 % en intégrant les 795 opérations validées à la fin du mois de mai 2017,

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 2,61 % pour un nombre d'opération achevée de 330.

DP 2C : 10 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 2 % de l'indicateur spécifique. Il progresse à 19 % en prenant en compte les 95 opérations à la fin du mois de mai 2017.

DP4 : les indicateurs T10 est de 0,05 et de 4,96 % pour T9. Ces taux pourront très largement

augmenter lorsque les campagnes MAEC et Agriculture Biologique auront été instruites à l'automne 2017.

DP 6B : 12 GAL ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Tableau 1. Engagements par priorités 2014-2015

Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Mesure	Nombres de dossiers	Montant Total dépenses publiques	Montant Contre partie Nationale	Montant FEADER	
2	2A	Mesure 0401	421	8 502 593,34 I	3 205 592,19 I	5 297 001,15 I	
	2C	Mesure 0403	67	2 203 908,69 I	771 624,89 I	1 432 283,80 I	
	2B	Mesure 0601	803	7 522 775,05 I	1 707 758,58 I	5 815 016,47 I	
	sous total			1291	18 229 277,08 I	5 684 975,66 I	12 544 301,42 I
4		Mesure 07060D	70	362 057,88 I	133 961,49 I	228 096,39 I	
		Mesure 10	1496	5 108 408,00 I	1 323 573,00 I	3 784 835,00 I	
		Mesure 13	1725	7 979 819,72 I	1 994 954,00 I	5 984 864,79 I	
	sous total			3 291	13 450 285,60 I	3 452 488,49 I	9 997 796,18 I
	Total			4582	31 679 562,68 I	9 137 464,15 I	22 542 097,60 I

Tableau 2. Engagements par priorités 2014-2016

Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Type d'opération	Nombres de dossiers	Montant Total dépenses publiques	Montant Contre partie Nationale	Montant FEADER
2	2A	Mesure 0401	460	10 382 813,21 I	3 841 640,89 I	6 541 172,32 I
	2C	Mesure 0403	95	3 324 210,57 I	1 229 957,91 I	2 094 252,66 I
	2B	Mesure 0601	1157	11 338 142,18 I	2 502 521,96 I	8 835 620,22 I
	sous total			1712	25 045 165,96 I	7 574 120,76 I
4		Mesure 07060D	143	823 774,42 I	304 796,73 I	518 977,69 I
		Mesure 10	1496	5 081 071,25 I	1 270 267,81 I	3 810 803,44 I
		Mesure 13	1725	18 553 153,77 I	4 638 288,44 I	13 914 865,33 I
	sous total			3364	24 457 999,44 I	6 213 352,98 I
Total			5076	49 503 165,40 I	13 787 473,74 I	35 715 691,66 I

Tableau 3. Engagements prévisionnels par priorités au 31/05/2017

Priorité	Domaine Prioritaire de rattachement	Type d'opération	Nombres de dossiers	Montant Total dépenses publiques	Montant Contre partie Nationale	Montant FEADER
2	2A	Mesure 0401	765	18 129 961,74 I	6 900 226,55 I	11 229 735,18 I
	2C	Mesure 0403	95	3 324 210,57 I	1 229 957,91 I	2 094 252,66 I
	2C	Mesure 0806A	45	2 234 018,24 I	826 586,75 I	1 407 431,49 I
	2B	Mesure 0601	1157	12 648 142,18 I	2 764 521,96 I	9 883 620,22 I
	sous total			2062	36 336 332,72 I	11 721 293,17 I
3	3A	Mesure 0402A	34	8 621 661,00 I	2 560 681,51 I	6 060 979,49 I
		Mesure 0402B	43	520 451,00 I	259 376,27 I	261 074,73 I
	sous total			77	9 142 112,00 I	2 820 057,78 I
4	4	Mesure 07060D	143	823 774,42 I	304 796,73 I	518 977,69 I
		Mesure 10		55 934 404,58 I	13 983 601,15 I	41 950 803,44 I
		Mesure 11		25 342 412,00 I	6 335 803,00 I	19 006 809,00 I
		Mesure 13		18 553 153,77 I	4 638 288,44 I	13 914 865,33 I
sous total			143	100 653 744,77 I	25 262 289,32 I	75 391 455,46 I
6	6B	Mesure 0604	8	99 400,00 I	36 778,00 I	62 622,00 I
		Mesure 19.1	12	300 687,91 I	30 068,79 I	270 619,12 I
	sous total			20	400 087,91 I	66 846,79 I
Total			2302	146 532 277,40 I	39 870 487,06 I	106 661 790,35 I

Tableau rubrique 1 . c

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

A ce stade de la programmation, il est important également de faire un point sur le cadre de performance et l'atteinte de ses objectifs :

Au 31/12/2016 :

- La P2 représente 143,4 M€ de la dépense publique totale prévue, et au terme de 3 années de programmation écoulée le taux de réalisation représente est de 24,81 % de la cible 2018 et à 5,39 % de la cible 2023 pour une dépense 7,73 M€,
- La P4 totalise une dépense publique de 286, 7 M€ prévue, et son taux de réalisation est de 30,16 % de la cible 2018 et est de 10,81 de la cible 2023. La dépenses publique est de 31 M€.

Cela démontre une certaine fragilité de la mise en œuvre et de la réalisation du FEADER 2014 2020. Ce constat peut toutefois être pondéré si l'on tient compte de la situation au 17 mai 2017 qui permet d'intégrer des paiements supplémentaires pour la P4 par la prise en compte du paiement des campagnes 2015 e 2016 des aides MAEC et Bio.

Ainsi le taux de la P4 serait de 45 % des cibles 2023.

Même si les taux d'engagement et de réalisation progressent et que la dynamique de sollicitation du FEADER se met en place et atteint son rythme de croisière, il reste peu élevé cependant après 3 années de programmation.

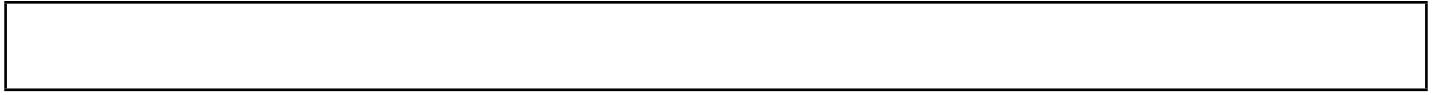
Fort de ce constat, l'Autorité de Gestion a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP,
- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la rédaction et la production des instruments OSIRIS,
- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé,
- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs,
- La programmation en 2017 va s'accélérer avec l'ouverture des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales mais aussi avec les mesures 1, 16, 74,75,76A et rendre effective la programmation LEADER après l'achèvement du conventionnement avec les territoires.

Pour l'année 2017, L'AG travaillera également sur la question du contrôle interne par la rédaction de référentiels qui permettra à terme une identification plus aisée des risques pesant sur la programmation et de définir, au sein d'un système de gestion, des mesures de sécurisation. Ce travail a aussi pour objectif d'améliorer la mobilisation du FEADER selon les règles européennes et nationales.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

sans objet



2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

sans objet

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Comme le prévoit le plan d'évaluation du PDR, le RAMO 2017 est accompagné d'une évaluation des résultats du programme, reposant sur l'analyse des indicateurs et des questions évaluatives des programmes. Le traitement des questions évaluatives vise à fournir des réponses utiles et des recommandations.

La Région a donc lancé un appel d'offre en 2016 afin de sélectionner un évaluateur. Le rapport fourni par ce dernier est repris en section 7 du présent RAMO.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

A l'occasion de la réalisation du RAMO 2017, la démarche simultanée d'évaluation a permis de répondre aux questions évaluatives prévues (chapitres 7) dans le PDR Lorraine.

Du fait que de nombreuses mesures n'avaient pas de dossiers soldés au 31/12/2016, les indicateurs de résultats n'ont pu être renseignés que très partiellement.

Aussi, le résultat de l'évaluation à ce stade de la réalisation du programme consiste en une analyse sur la faisabilité des indicateurs de résultats initialement prévus, afin d'anticiper pour la suite de la programmation.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Sans objet, y compris sections 2d, f et g : pas d'évaluations pertinentes achevées en 2016.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Le RAMO 2016 n'offrait qu'une vision de la programmation réduite. A ce jour, les territoires lorrains et les agriculteurs ont mis en œuvre des projets structurants, dont les objectifs seront de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture, de la foresterie et des enjeux de développement des territoires lorrains.

Même si les taux d'engagement et de réalisation progressent et que la dynamique de sollicitation du FEADER se met en place et atteint son rythme de croisière, l'Autorité de Gestion, forte de ce constat, a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP,
- mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la rédaction et la production des instruments OSIRIS,
- poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé,
- mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs,
- la programmation en 2017 va s'accélérer avec l'ouverture des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales (mesures 0704, 0705, 0706A) mais aussi avec les mesures 1, « formation professionnelle et acquisition de compétences » et 16 « coopération ». Rendre effective la programmation LEADER est aussi l'objectif maintenu par l'autorité » de gestion puisque le conventionnement avec les territoires est atteint.
- poursuivre l'animation des mesures 4 et 6 pour maintenir les dynamiques d'investissements et d'installation à bon niveau.

Afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion poursuit sa participation aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité opérationnel Audits et Contrôles,
- Comité opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle,
- Comité opérationnel Système de Gestion et de Contrôle,
- Groupe de travail suivi /évaluation

Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National.

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente.

En 2016, plusieurs appels à projets ont été lancés (notamment PCAE, Industries Agro-alimentaires, Transformation et Diversification à la Ferme). Les projets réceptionnés ont été sélectionnés et/ou instruits,

ont fait l'objet de décision juridique et pour certains de paiements (acompte ou solde). Par ailleurs le dispositif de Protection des Troupeaux contre la Prédation a fait l'objet de demandes au fil de l'eau. Le conventionnement des GAL a également été mené, et sera achevé au premier semestre 2017.

Pour l'année 2017, un référent a été identifié au sein de l'AG pour travailler à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne afin d'identifier les risques de gestion des aides FEADER et de définir des mesures de sécurisation. Ce travail permettra également d'améliorer la mobilisation du FEADER en garantissant le respect des règles européennes et nationales.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00	66,44	8,27

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 091 290,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de	[Jours] Délai moyen pour le	Observations

l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	versement des paiements aux bénéficiaires	

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

L'année 2016 a été marquée par la fusion des Régions, avec la réorganisation et l'harmonisation administratives qui s'en sont suivies. Issue de la réforme territoriale inscrite dans la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la Région Grand Est (Alsace Champagne-Ardenne Lorraine) - créée le 1er janvier 2016 - est désormais l'autorité de gestion de trois programmes de mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'assistance à l'animation du Réseau Rural en Lorraine en 2016 a fait l'objet d'un marché public annuel (comme les années précédentes) attribué à l'association Citoyens et Territoires (ex. Carrefour des pays Lorrains). L'association a changé ses statuts lors de son assemblée générale du 10 mai 2016 pour étendre son champ d'action à l'ensemble du territoire de la Région Grand Est. Cette modification a permis d'ouvrir les activités du RRRL 2016 aux acteurs champardennais et alsaciens au cours du second semestre 2016.

En parallèle, afin d'harmoniser la mise en œuvre du Réseau Rural Régional (RRR) sur l'ensemble du territoire régional, l'autorité de gestion s'est engagée à mettre en place un réseau rural régional unique à l'échelle du Grand Est. L'année 2016 a ainsi été consacrée à cette démarche de construction d'un réseau rural régional à l'échelle de la Région Grand Est, et la définition de la ligne de conduite d'un RRR à l'échelle de la grande région, opérationnel dès 2017.

Conformément à l'article 12.2 du règlement (UE) n° 808/2014, la Région Grand Est a fait le choix d'une cellule d'animation « mixte » impliquant à la fois l'Autorité de Gestion et un ou plusieurs prestataires externes sélectionnés :

- mobilisation des ressources internes de l'Autorité de Gestion pour déployer le Réseau Rural Grand Est avec des moyens humains dédiés au RRR par l'AG en interne

- appuis de prestataires externes, sélectionnés par des procédures d'appels d'offres ou de mise en concurrence, notamment pour :

- accompagner l'animation au plus proche des territoires de groupes de travail thématiques et de visites de terrain (préparation des réunions, recherche des intervenants, gestion logistique des réunions)
- des intervenants pour les formations spécifiques (GAL LEADER, coopération, conseillers et services de soutien à l'innovation, etc...)
- la capitalisation des pratiques à travers des interviews, la constitution de recueils d'expériences et des fiches, la veille, etc...
- l'évaluation des activités du Réseau Rural

Ce RRR élargi établira ensuite ses axes de travail pour la programmation en cours en se basant sur les expériences acquises dans les trois anciennes régions. L'animation des GAL et des territoires de projets fera partie des missions confiées au RRR.

Une nouvelle gouvernance sera mise en oeuvre sur la base d'un partenariat élargi dont les instances prendront en compte l'ensemble des composantes de la ruralité.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en oeuvre du plan d'action

Pour la période 2015-2020, trois thématiques avaient été définies par le Comité consultatif du RRL en 2015 :

- les circuits économiques de proximité,
- les ressources naturelles comme richesses du monde rural,
- l'attractivité des territoires ruraux et le rôle des bourgs-centres

Concernant le plan d'actions 2016 du RRL, les actions réalisées sont conformes aux prévisions du marché passé avec Citoyens et Territoires :

1. Préparation et animation des instances du Réseau rural lorrain

Trois comités techniques ont eu lieu en 2016 : le 2 mai, le 5 juin et le 7 juillet.

En raison des réorganisations des services de la Région, de la DRAAF et du SGARE suite à la fusion des régions, les comités de pilotage et les comités consultatifs n'ont pas eu lieu en 2016.

Organisation d'une conférence régionale d'information et de réflexion sur une problématique liée à l'avenir des territoires ruraux : la conférence annuelle a eu pour thème " Comment stimuler le développement économique de proximité dans les territoires" et s'est tenue le 7 décembre à Tomblaine (54).

1. Mise en réseau d'acteurs, échanges d'expériences et construction de réponses

- 1.
- 2.

1. *Organisation d'ateliers thématiques permettant d'engager des réflexions et de construire*

des éléments de réponses sur les problématiques identifiées.

La cellule d'animation du RRL a organisé deux ateliers thématiques :

- Le deuxième atelier du cycle intitulé « les atouts des territoires ruraux dans la transition énergétique » a eu lieu le 23 février à Pierreville (54). Il a porté sur la méthanisation, sous l'angle du partenariat public/privé, et a réuni une quarantaine de personnes.
- Le troisième atelier du cycle intitulé « les atouts des territoires ruraux dans la transition énergétique » a eu lieu à Poix-Terron (08) sur la participation des citoyens dans les projets de production d'énergies renouvelables, le 20 septembre. Plusieurs visites sont programmées dans la Communauté de communes des Crêtes préardennaises : le parc éolien citoyen Les Ailes des crêtes à Chagny et le projet de centrale villageoise photovoltaïque à Signy L'Abbaye.

Le **groupe de travail Circuits courts alimentaires** s'est réuni les 17 juin et 29 novembre 2016. Tous les partenaires présents dans l'annuaire des personnes ressources élaboré en complément du recueil d'expériences ont été invités, ce qui a redonné un second souffle au groupe. Lors de ces réunions, les participants ont fait connaître au groupe leurs projets et initiatives en matière de développement des circuits courts alimentaires. Toute l'année, la cellule d'animation a aussi effectué une veille thématique sur des événements organisés en Lorraine, en France ou en Europe, pouvant intéresser les membres du groupe pour faire avancer leurs projets. Ce rôle de veille et la fonction d'échanges d'expériences, de repérage des acteurs et des projets sont très appréciés par les participants, qui souhaitent que le groupe continue à fonctionner.

1. Capitalisation des bonnes pratiques, d'expériences innovantes de développement rural

En termes de capitalisation d'expériences, la cellule d'animation a finalisé le recueil de **fiches-expériences sur les circuits courts alimentaires**. Ce recueil de 20 fiches-expériences est complété par un répertoire des personnes-ressources pouvant accompagner techniquement et/ou financièrement les porteurs de projets, ainsi que par une liste de ressources téléchargeables. Le tout a été conçu pour être mis à jour facilement et pour pouvoir être utilisé et mis en ligne par les différents organismes qui accompagnent les porteurs de projets.

En matière de veille, la cellule d'animation a lancé auprès des contacts de la base de données du Réseau rural un appel à initiatives pour recenser les **projets visant à développer les économies de proximité**. Le but était aussi de connaître les besoins et les attentes des acteurs du monde rural concernant la mise en réseau, la capitalisation d'expériences, etc ... En effet, les circuits économiques de proximité constituent l'une des orientations définies par les pilotes du Réseau rural pour la période 2015-2020.

Une douzaine de porteurs de projets se sont manifestés. Certains ont été contactés par la suite dans le cadre de l'organisation de la conférence annuelle.

Par ailleurs, pour repérer les démarches et expériences à capitaliser, la cellule d'animation a participé à différents évènements :

- Une journée organisée par Mairie-Conseil intitulée « Construire sa stratégie d'accueil et d'attractivité », le 11 février ;
- Deux rencontres à Bataville (57), les 29 janvier et 22 avril, organisées par Notre Atelier Commun, un cabinet d'architectes en résidence à Bataville missionné par le PNRL et la Communauté de communes du pays des Etangs. La cellule d'animation a, par ailleurs, reçu l'architecte en charge de cette démarche pour l'aider à trouver des contacts afin d'organiser une troisième rencontre sur les enjeux environnementaux du projet. A l'initiative de la cellule d'animation du Réseau rural, des relations se sont tissées entre Notre Atelier Commun, Call for Team, une autre association missionnée par le Conseil départemental 54 pour réfléchir à la requalification du site du moulin de Villevaux (54), et d'autres sites présents à la conférence régionale 2015 du Réseau rural sur les espaces en friches (Halles verrières de Meisenthal, anciennes fonderies d'Ecurey) ;
- Une rencontre organisée par le PNRL le 12 mai dans le cadre de la construction du programme TEPCV, au cours de laquelle a eu lieu un atelier de réflexion sur la production d'énergies renouvelables et le rôle des citoyens ;
- La Conférence annuelle des territoires organisée par le PNRL sur la démarche TEPCV, le 30 juin à Bataville ;
- Une journée intitulée Défis numériques des territoires ruraux – Infrastructures et usages – regard croisés en Grande Région, organisée par l'association RED à Bastogne le 7 juin ;
- Les Assises de la Promotion de la Santé organisées par les IREPS du Grand Est, le 15 décembre.

La participation à ces évènements et l'organisation des différentes rencontres ont donné lieu à la rédaction de fiches-expériences, mises en ligne sur le site du Réseau rural :

- Zéro chômeurs de longue durée en pays de Colombey-les-Belles ;
- WebOOgreen, des formations de codage en milieu rural ;
- une boutique vivante : les malices de Suzette ;
- l'approche environnementale de l'urbanisme d'Ecordal (08) dans le cadre de la révision du PLU ;
- Bataville, occuper le site et expérimenter son devenir ;
- la commune de Warnécourt (08), engagée pour la biodiversité ;
- Communauté de communes de Vannier-Amance : démarche Zéro phyto intégrale ;
- Ognéville, un village à énergie positive ;
- Bar à saveurs et à savoirs.

1. Appui aux structures ou aux réseaux régionaux

La cellule d'animation a effectué un travail de mise en relation des acteurs ruraux entre eux, à leur demande ou de sa propre initiative.

- Mise en relation de plusieurs sites comportant des friches (Bataville, Moulin de Villevaux,...), qui peut être considérée comme un prolongement du travail réalisé à l'occasion de la Conférence régionale 2015 du Réseau rural lorrain;
- La cellule d'animation, sollicitée par l'association ARELIA, qui souhaite créer une légumerie pour

pouvoir intégrer des produits bio dans les repas préparés pour ses résidents, lui a fourni des contacts et quelques éléments méthodologiques ;

- Même chose pour une stagiaire du Crédit agricole, dans le cadre de l'organisation d'une conférence sur les circuits courts alimentaires et de proximité.

La cellule d'animation a été sollicitée par le Pays Terres de Lorraine dans le cadre de l'organisation d'un colloque qui s'est tenu en novembre 2016 sur l'agriculture et l'alimentation, conçu comme le point de départ de l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu avec des partenaires potentiels (chambre d'agriculture, CD54,...), afin d'échanger sur les objectifs de la journée et de construire le programme.

La cellule d'animation a participé à la réunion du comité de pilotage du projet « les territoires s'engagent en santé » mené par l'IREPS, au cours de laquelle a été présentée une évaluation du projet, le 21 juin. Elle a aussi été associée à un groupe de travail réuni par l'IREPS le 15 septembre pour rédiger une fiche pratique destinée aux élus sur l'élaboration d'un diagnostic territorial sur la situation des personnes âgées.

Enfin, la cellule d'animation a participé à deux réunions de concertation organisées par le CD 88 dans le cadre de l'élaboration de son Plan Opérationnel de Transition Ecologique, l'une sur les circuits courts alimentaires, l'autre sur la production d'énergies renouvelables, les 10 et 11 octobre.

Concernant l'axe Recherche et Territoires, la cellule d'animation a rencontré Sylvie Camet, la nouvelle directrice de la MSH, pour voir comment il serait possible de relancer la collaboration entre le milieu de la recherche et les territoires.

3. Information et communication

1. Relais de diffusion de l'information des actions engagées directement par le RRL, connaissance et communication de la vie des réseaux qui composent le RRL

Le site du Réseau rural est régulièrement alimenté par des ressources, actualités et événements à venir.

Trois newsletters ont été élaborées et envoyées aux membres du Réseau rural lorrain, en juin, septembre et décembre.

1. Relais régional des actions menées par le réseau au niveau national

Relais régional des actions menées par le réseau au niveau national : Le rôle de référent est assuré par les membres du comité technique suivant leurs disponibilités.

La cellule d'animation a participé à la rencontre des correspondants régionaux à Paris le 6 avril. Au cours de cette journée a été présenté l'appel à projet MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) et plus précisément les 16 projets retenus, portés par 16 collectifs d'acteurs locaux. 13 d'entre eux couvrent un territoire incluant la région Grand Est, dont la plupart portent sur la thématique de l'agro-écologie. Suite à cette réunion, la cellule d'animation a pris contact avec chaque porteur de projet pour

connaître leur état d'avancement et les possibilités de collaboration avec les acteurs du Réseau rural lorrain. Plusieurs porteurs de projets ont manifesté leur intérêt pour la mise en place de partenariats, sur les thématiques suivantes :

- L'innovation par les usages,
- L'ouverture de l'agriculture vers la société,
- Le réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (Rn PAT)
- L'intégration des jeunes dans le développement agricole et rural.

La cellule d'animation a établi des passerelles entre ces projets et les acteurs du monde rural : porté à connaissance du Rn PAT aux GAL et aux membres du groupe de travail Circuits alimentaires de proximité, diffusion d'un questionnaire sur la perception du monde agricole des jeunes auprès des établissements d'enseignement agricoles, rencontre avec les permanents du MRJC, et co-organisation en décembre à Nancy du comité de pilotage du programme intitulé « une agriculture ouverte sur la société : élargir la participation pour favoriser l'installation et la transmission agricoles » porté par un collectif dont le chef de file est Terre de Liens.

1. Relais de diffusion de l'information des actions engagées directement par le RRL, connaissance et communication de la vie des réseaux qui composent le RRL

Conception et diffusion d'une publication du réseau rural : 3 newsletters ont été élaborées et envoyées aux membres du Réseau rural lorrain, en juin, septembre et décembre.

4. Actions avec ou en faveur des GAL LEADER

Des passerelles ont été établies entre les GAL et le groupe Circuits courts alimentaires, la quasi-totalité des GAL ayant la volonté de développer les circuits alimentaires de proximité. Plusieurs GAL font partie du groupe et relayent les informations aux autres. Entre les réunions du groupe, la cellule d'animation a envoyé des informations sur des événements sur ce thème directement à tous les GAL.

Par ailleurs, les travaux des GAL ont été valorisés par le biais de la rubrique consacrée à LEADER « Focus sur LEADER » dans les newsletters.

Indicateurs communs de réalisation (annexe IV règlement UE no 808/2014 – p.60) :

O.24 Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRR (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n o 1305/2013])

Conférence annuelle du 7 décembre 2016 : 117 participants au total dont 86 participants lorrains

Ateliers EnR à Poix-Terron du 20 septembre 2016 : 37 participants dont 18 participants lorrains

2 sessions du groupe de travail Circuits courts alimentaires les 17 juin et 29 novembre 2016

O.26 Nombre d'activités du réseau rural national et du réseau européen de développement rural auxquelles le RRR a participé (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n o 1305/2013]) : 3

Réunion des réseaux ruraux régionaux le 6 avril à Paris

Séminaire du Réseau rural national du 29 juin à Versailles

Réunion des réseaux ruraux régionaux le 24 novembre à Paris

Le marché 2016 a été attribué aux Carrefour des Pays Lorrains pour un montant total de 65 400 € TTC.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

1. Stratégie de communication :

Stratégie de communication harmonisée à l'échelle du Grand Est – Adoptée par les Comités de suivi plurifonds de chaque territoire en octobre 2016

- Organisation du travail en équipe des deux chargées de communication :
 - mise en place du service pilotage qui assure des missions transverses au sein de la Direction Europe et International (DEI) du Conseil Régional du Grand Est,
 - mise en place d'un réseau de référents communication au sein des services programmations de la DEI,
 - répartition des champs d'intervention selon les supports de communication et les programmes (7 programmes à l'échelle du Grand Est).

- Ouverture en octobre 2016 d'une page Facebook, l'Europe s'engage en Grand Est :
 - @europeenGE,
 - minimum de 3 publications par semaine,
 - 438 abonnés au 12 mai 2017.

- Communication sur le web :
 - mise en place d'une page dédiée au Mois de l'Europe 2016
<http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/mois-europe/>
 - Quelques données chiffrées d'utilisation du site europe-en-lorraine.eu:
 - Sessions : 19 437 / d'une durée moyenne de 2min 36 / dont 62,54 % de nouvelles sessions
 - Utilisateurs : 12 601
 - Pages vues : 54 991 / dont 2,83 pages vues par session

- Organisation du Mois de l'Europe en mai 2016 :
 - 450 évènements à l'échelle du Grand Est organisés par les acteurs de la société civile autour de la présence de l'Union européenne en Grand Est,
 - 3 évènements organisés par la Région (évènements consacrés aux différents domaines d'intervention des fonds européens, avec la volonté de mettre en lumière la complémentarité des fonds),
 - 55 publications dans la presse quotidienne régionale du Grand Est recensée, dont 29 dans les titres lorrains
 - passages radio et quelques reportages télévisés, dont une campagne média dans les 23 radios locales lorraines

- Préparation du Kit de publicité harmonisé à l'échelle du Grand Est :
 - Kit de publicité livré début mars 2017,
 - Composé, sous format dématérialisé, de fiches de rappel des obligations par fonds, de modèles d'affiches et de panneaux personnalisables sous format pdf et word, et d'autocollants mis à disposition sur demande,
 - Mis à disposition en 2017 du grand public sur les 3 sites l'Europe s'engage en... et la page europe.grandest.fr

• Réunions d'information sur les programmes européens :

-12 mai 2016 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel FEDER-FSE, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Etain (55)

-7 juin 2016 : intervention lors d'une réunion d'information sur le programme opérationnel FEDER-FSE, organisée par le Conseil départemental de la Meuse et le Conseil départemental de Meurthe et Moselle, à Toul (54)

2. Publicité assurée au travers du Réseau Rural :

Au travers de ses actions de communication, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité du PDR, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement régional :

- publicité et informations concernant le programme de développement rural
- valorisation des projets soutenus par le PDR auprès du grand public et des partenaires.

Actions d'information et de publicités menées en 2016 :

Les actions d'information et de communication réalisées en 2016 dans le cadre du Réseau Rural font mention de l'emblème de l'Union européenne, assorti de la référence à l'Union européenne ainsi que la référence au Fonds FEADER avec la mention « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales » (Fiches expériences circuits courts, newsletters, etc...)

Indicateurs communs de réalisation (annexe IV règlement UE no 808/2014 – p.60) :

O.25 Nombre d'outils de communication du RRR (Mise en réseau [article 54 du règlement (UE) n o 1305/2013] : 30

Rédaction de 7 fiches-expériences par le RRL portant sur des territoires lorrains

◇ Zéro chômeurs de longue durée en pays de Colombey-les-Belles ;

◇ WebOOgreen, des formations de codage en milieu rural

◇ Une boutique vivante : les malices de Suzette ;

◇ Bataville, occuper le site et expérimenter son devenir ;

◇ Communauté de communes de Vannier-Amance : démarche Zéro phyto intégrale ;

◇ Ognéville, un village à énergie positive ;

◇ Bar à saveurs et à savoirs.

3 newsletters

Finalisation de 20 fiches expériences circuits courts

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

sans objet

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

sans objet

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

7.a1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit de l'ensemble des interventions relevant des mesures M01, M02, M16 dont l'impact est transversal et indirect aux autres priorités d'investissement.

7.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Les projets du PDR ont été innovants et basés sur des connaissances acquises	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	
Des groupes opérationnels ont été créés		
Variété des partenaires impliqués dans les groupes opérationnels du PEI		Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération
Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI		Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI

7.a3) Méthodes appliquées

Les critères de jugement sont déclinés comme suit :

- 1 Les projets soutenus ont été innovants et ont permis le développement de la base des connaissances dans les zones rurales
- 2 Les projets soutenus ont permis le développement de la base de connaissances au travers d'actions de conseil
- 3 Des groupes opérationnels ont été créés dans le cadre du PEI
- 4 Variété des acteurs impliqués dans les groupes opérationnels PEI
- 5 Des actions innovantes ont été mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels PEI

Les indicateurs de réalisation (budget, nombre d'opération) sont à commenter. La part relative des types d'opération (indicateur d'objectif T1: pourcentage des dépenses dans le total des dépenses au titre du PDR)

est à renseigner et à commenter.

7.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'actions innovantes soutenues mises en œuvre et diffusées par les groupes opérationnels du PEI	Non				

7.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.a6) Réponse à la question d'évaluation

La M16 n'est pas engagée.

M02 sera hors FEADER – financée sur fonds propres, car le règlement défini au niveau de la France pose des difficultés de mise en œuvre.

M01 : des réalisations en cours seulement en 2017.

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.a7) Conclusions et recommandations

7.a7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

L'information concernant le nombre de partenaires impliqués dans les projets de coopération doit être collectée via les services instructeurs car elle n'est pas saisie dans le système de gestion.

Recommandation:

Le résultat des actions en termes d'actions innovantes mises en œuvre et diffusées dans le cadre des PEI devra être mesurée par une enquête a posteriori auprès des porteurs des actions financées.

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

7.b1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit d'apprécier les modalités de la recherche-développement et plus spécifiquement des actions de coopération financées dans le cadre de la mesure M16.

7.b2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération
Une collaboration à long terme entre les entités et institutions de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie pour la recherche et l'innovation a été établie	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Pérennité des partenariats établis (Helpdesk : % des opérations de coopération pérennisées sans le soutien du FEADER)
Des opérations de coopération entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement ont été mises en œuvre		Nombre d'actions de coopération ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des performances environnementales

7.b3) Méthodes appliquées

Les critères de jugement sont déclinés comme suit :

1 La collaboration entre les exploitations, les entreprises agroalimentaires et les instituts de recherche s'inscrit dans le long terme

2 Des actions de coopération visent à l'amélioration de la gestion et des performances environnementales.

Les indicateurs de réalisation (nombre et type d'opération) sont à commenter.

Les indicateurs additionnels sont à renseigner sur la base de l'analyse des résultats des actions réalisées.

7.b4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	Non				

Indicateur de résultat supplémentaire	Pérennité des partenariats établis (Helpdesk : % des opérations de coopération pérennisées sans le soutien du FEADER)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre et types de partenaires participant aux projets de coopération	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre d'actions de coopération ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des performances environnementales	Non				

7.b5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.b6) Réponse à la question d'évaluation

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.b7) Conclusions et recommandations

7.b7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

La caractérisation des actions peut se faire sur la base de l'analyse des dossiers financés, faire au niveau des services instructeurs.

Recommandation:

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.c1) Liste des mesures contribuant au DP

Il s'agit des actions de formation qui sont financées dans le cadre de la mesure M01, qui concernent que les actifs agricoles non salariés.

7.c2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre de personnes vivant dans des zones rurales et ayant finalisé un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	

7.c3) Méthodes appliquées

Le critère de jugement est l'augmentation de la compétence et de la qualification des actifs des zones rurales. Pour la Lorraine, cela ne concerne que les actifs agricoles non salariés (chefs d'exploitation et conjoints).

7.c4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	Non				

7.c5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.c6) Réponse à la question d'évaluation

La mesure 1 a fait l'objet d'un appel à projet pour les années 2017 et 2018 afin de mieux répondre aux besoins de formation observés. Les sessions de formation seront programmées pour l'automne et hiver 2017, période optimale de réponse aux besoins de formation des agriculteurs.

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.c7) Conclusions et recommandations

7.c7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Le nombre des stagiaires ayant participé aux formations est collecté pour effectuer le paiement. Les services instructeurs doivent fournir l'information si celle-ci n'a pas été saisie dans OSIRIS.

Recommandation:

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

La question fait référence aux effets directs de la mesure 04 « aides aux investissements »

Dans le PDR Lorraine, la mesure 04 est déclinée en 5 sous mesures. Les types d'opérations qui contribuent directement au domaine prioritaire **2A** sont :

4.1 : Investissements dans les exploitations agricoles

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien
La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	
Les exploitations agricoles ont été restructurées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	

7.d3) Méthodes appliquées

Le calcul de l'indicateur commun de résultats T4, qui est un ratio exprimé en %, est réalisé comme suit :

- Nombre de bénéficiaires sans doublon de la sous mesure 04.01 contribuant directement au DP2A sur la base des dossiers soldés ou réalisés complets au 31/12/2016 dans le fichier d'extraction Valosiris

Divisé par :

- Nombre d'exploitations moyennes et grandes en région Lorraine pour l'année 2014. La source utilisée est la donnée fournie par le SRISE Lorraine.
- Des données récentes (2014-2016) sur le nombre d'OTEX seuls éligibles à la sous mesure 4.1 (bovins, ovins et caprins) peuvent permettre d'affiner le calcul de l'indicateur, en ne prenant comme base que le seul univers éligible à cette sous mesure.

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Calculated gross value out of which Primary contribution	Calculated gross value out of which Secondary contribution, including LEADER/CLLD contribution	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat supplémentaire	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	Non						

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

- L'indicateur commun de résultats T4 n'est pas renseigné car le nombre total d'exploitations agricoles et le nombre de moyennes et grandes exploitations en Lorraine n'est pas disponible pour les années 2014 à 2016.

7.d6) Réponse à la question d'évaluation

La totalité des réalisations retenues portent sur la période transitoire durant laquelle ce sont les mesures et

dispositifs de la programmation précédente 2007-2013 qui ont été appliqués : dans ce contexte, les effets et les impacts sont évalués sur la base des résultats connus pour la période 2007-2013 et concernant ces dispositifs (PMBE, PVE, PPE).

Les évaluations ex-post du PDRH ont clairement mis en lumière les effets positifs du PMBE qui permet une amélioration de la compétitivité des exploitations via la modernisation des ateliers synonyme d'une amélioration de la productivité du travail et d'une amélioration des performances zootechniques du cheptel et, très souvent, via l'augmentation de la taille économique des ateliers. Le PMBE participe aussi à la restructuration de l'amont des filières, en particulier dans le secteur bovin lait : fréquence élevée des formes sociétaires parmi les bénéficiaires (50% des dossiers dans des GAEC) et effets des dossiers PMBE associés à l'installation d'un jeune (dispositif DJA).

Les données disponibles sur la typologie des projets aidés ne permettent pas d'analyser si les réalisations ont été source d'une diversification chez les bénéficiaires du PMBE.

Pour le PVE, du fait de la logique d'intervention de ce dispositif orientée vers un meilleur respect de l'environnement, les seuls effets sur la compétitivité des exploitations sont liés à la diminution de la consommation de produits fertilisants et phytosanitaires et donc une économie de consommations intermédiaires, synonyme d'une amélioration de la valeur ajoutée.

Pour le PPE, les évaluations ex post de la programmation 2007-2013 ont montré que les économies d'énergie induites par les réalisations sont significatives mais que compte tenu du poids relatif limité de ces dépenses dans le coût de production, l'impact sur la compétitivité des bénéficiaires était mesuré.

Les effets sont sans doute significatifs dans les exploitations bénéficiaires mais leur nombre (121), à ce stade la programmation, se révèle limité avec un taux de pénétration de la sous mesure 04.01 inférieur à 2% du total des exploitations moyennes et grandes de la région Lorraine.

7.d7) Conclusions et recommandations

7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

L'indicateur T4 sera renseigné quand la donnée manquante sera disponible (voir 7.d5)

Recommandation:

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

Cette question vise à analyser les effets des interventions du PDR sur les modalités et la mise en œuvre de la politique d'installation, portées par la mesure 6 (opérations 6A DJA et 6B Prêts bonifiés). Dans sa formulation, la question fait explicitement référence :

- au niveau de qualification des jeunes agriculteurs aidés et à la qualité de la préparation de leur projet d'installation apprécié par le niveau de diplôme, le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et le plan d'entreprise à 5 ans ;
- à l'équilibre de la pyramide des âges (rapport entre moins de 35 ans et plus de 50 ans) et donc au rapport entre le nombre d'installations et celui des cessations.

7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	
Des exploitants agricoles suffisamment qualifiés sont entrés dans le secteur de l'agriculture		Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR

7.e3) Méthodes appliquées

A partir du 1er janvier 2015, la France a adopté une réforme de l'installation en agriculture. Parmi de multiples évolutions, le montant de la DJA est versé en deux fois : un acompte lors de l'installation et le solde au bout de 5 ans, selon la bonne mise en œuvre du plan d'entreprise.

Dans ce contexte, seuls les dossiers réalisés complets de la mesure M06 au 31/12/2016 sont pris en compte.

Le calcul de l'indicateur commun de résultats T5, qui est un ratio exprimé en %, est réalisé comme suit :

- Nombre de bénéficiaires de la mesure M06 dont les dossiers sont réalisés complets au 31/12/2016

Divisé par :

- Nombre d'exploitations moyennes et grandes en région Lorraine pour l'année 2014. La source utilisée est la donnée fournie par le SRISE Lorraine.
- Dans ce contexte, un indicateur additionnel est proposé : nombre de bénéficiaires de la mesure M06 au 31/12/2016 dont le statut du dossier est « réalisé complet »

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	Nombre de bénéficiaires de la mesure M06 au 31/12/2016	Non	156,00			Fichier Valosiris
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR	Non				

7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

On ne dispose d'aucun fichier des services instructeurs (GUSI) pour renseigner le portrait des bénéficiaires de la sous mesure 0.6.01 et nourrir ainsi la réflexion sur :

- Le niveau de diplôme et la qualité des PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé)
- L'âge des bénéficiaires pour évoquer les effets sur le renouvellement des générations.
- L'indicateur commun de résultats T5 n'est pas renseigné car le nombre total d'exploitations agricoles et le nombre de moyennes et grandes exploitations en Lorraine ne sont pas disponibles pour les années 2014 à 2016.

Les données relatives à l'analyse de la pyramide des âges et à son évolution ne sont pas disponibles : de ce fait, le ratio « moins de 35 ans / plus de 55 ans » et son évolution (en nombre et/ou en %) n'est pas disponible

7.e6) Réponse à la question d'évaluation

En l'absence d'informations précises sur le portrait des bénéficiaires de la mesure 06 *Installation*, il n'est pas possible d'évaluer le niveau de qualification des agriculteurs aidés lors de leur installation.

Le renouvellement des générations est mesuré par l'indicateur « nombre des moins de 35 ans/nombre des plus de 55 ans » pour les chefs des moyennes et grandes exploitations : les données pour calculer et commenter cet indicateur ne sont pas disponibles.

7.e7) Conclusions et recommandations

7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

La valeur de l'indicateur T5 sera calculée quand les données nécessaires à son calcul seront disponibles (voir 7 e5).

Recommandation:

Il est préconisé d'utiliser le ratio sur l'âge des chefs d'exploitations « moins de 35 ans / plus de 55 ans et son évolution » en nombre et en %, pour évaluer le renouvellement des générations. Il sera calculé idéalement en début de programmation (2014) : l'évolution du ratio permet de juger du renouvellement des générations au sein des chefs d'exploitations agricoles moyennes et grandes de la région.

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

7.f1) Liste des mesures contribuant au DP

Stricto sensu, cette question porte sur les effets de la mesure 03 qui vise à soutenir la participation des agriculteurs à des régimes de qualité : cette mesure n'est pas activée dans le PDR Lorraine.

- Mais plus largement, la question porte aussi sur les effets de la mesure 04 qui vise à soutenir les investissements physiques et notamment de la sous mesure 4.2B Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits agricoles à la ferme.

7.f2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La mise en place de programmes de qualité par les producteurs primaires a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La participation des producteurs primaires à des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs axés sur la qualité et des organisations interprofessionnelles a augmenté	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	
La compétitivité des producteurs primaires bénéficiant d'un soutien s'est améliorée		Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien
La marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles a augmenté		Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles
La valeur ajoutée des produits agricoles pour les producteurs primaires a augmenté		

7.f3) Méthodes appliquées

L'indicateur T6, tel que défini ci-dessus, n'est pas applicable au PDR Lorraine.

- Un indicateur additionnel est proposé : pourcentage d'exploitation ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre des réalisations de la sous mesure 4.2B Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits agricoles à la ferme.

7.f4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
-------------------	-------------------------------------	------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------------

Indicateur de réalisation supplémentaire	pourcentage d'exploitations agricoles ayant bénéficié de la sous mesure 4.2B	Non				
Indicateur de résultat commun	R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Marge des producteurs primaires sur le prix final des produits agricoles	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien	Non				

7.f5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

- Le calcul de l'indicateur commun de résultats T6 tel que défini ci-dessus n'est pas pertinent dans le contexte du PDR Lorraine : les mesures apportant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs ne sont pas activés par le programme (M03 et M09).

7.f6) Réponse à la question d'évaluation

- La question évaluative relative au DP 3A est sans objet : aucune réalisation relative à ce DP n'est enregistrée sur la période (notamment sur la sous mesure 4.2B Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits agricoles à la ferme).

7.f7) Conclusions et recommandations

7.f7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

L'indicateur T4 sera renseigné quand le PDR Lorraine aura enregistré des réalisations sur la sous mesure 4.2B Aide aux investissements matériels concernant la transformation des produits agricoles à la ferme.

Recommandation:

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

7.g1) Liste des mesures contribuant au DP

Ce domaine prioritaire est retenu par la région Lorraine : la sous mesure 5.2 « Réparation des dommages sur les terres agricoles et reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques défavorables et les événements catastrophiques » a été ouverte à **titre préventif** mais ne bénéficie que d'un budget très faible.

7.g2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La participation des exploitations agricoles aux systèmes de prévention et de gestion des risques a augmenté	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	

7.g3) Méthodes appliquées

- Sans objet

7.g4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	Non				

7.g5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

- Sans objet

7.g6) Réponse à la question d'évaluation

- Aucun dossier n'a été initié sur ce domaine prioritaire 3B dans la mesure où aucune catastrophe naturelle, aucun phénomène climatique défavorable ou aucun événement catastrophique, qui seraient éligibles à la mesure, ne sont survenus sur la période 2014-2016 en région Lorraine.

- La question évaluative relative au DP 3B est donc sans objet

7.g7) Conclusions et recommandations

7.g7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

Conclusion:

Sans objet

Recommandation:

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M08, M10, M11, M12, M13, M16
- Pour les terres forestières : M07 et M08

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

7.h3) Méthodes appliquées

Cette question vise à analyser les effets des interventions du PDR sur la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité et des paysages. Elle se focalisera principalement sur les mesures suivantes: les MAEC (éléments du paysage, réduction des intrants,..), le soutien à l'agriculture biologique, l'ICHN (maintien des prairies favorables à la biodiversité et aux paysages,...), paiement au titre de Natura 2000, soutien à l'agroforesterie.

Les indicateurs d'objectifs retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- **T9** : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)
- **T8** : pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)
- Total des investissements (public et privé) en faveur de la biodiversité (euros)
- Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)

Les indicateurs de résultats associés sont :

- Indicateur commun de résultat **R7** : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages. Source ISIS et OSIRIS
- Indicateur commun de résultat **R6** : Pourcentage de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les paysages. Source ISIS et OSIRIS
- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages (effet fort/faible). Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention
- Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages. Source : ISIS, ODR pour le

croisement réalisations / zones à enjeux

L'ICHN n'est pas pris en compte dans le calcul des indicateurs de pourcentages de terres, elle est prise en compte dans le calcul de l'indicateur « total des investissements ».

Calcul de T9 :

- surfaces MAEt 2014 = 10 346,02 ha

Calcul de l'indicateur « % terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages » :

- Surface en MAEt = 10 346,02 ha

Calcul de l'indicateur « Total des investissements (public, privé) en faveur de la biodiversité » :

- ICHN 2015 = 25 313 424,03 €
- MAEt 2014 = 1 294 007,27 €
- M07.6 = 28 988,07 €

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	% terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages	Non	3,99			Pour MAEt : campagne 2014 (source : ODR) Surface ZAP biodiversité : 259 082 ha (source: PDR Lorraine 2014-20)
Indicateur de réalisation supplémentaire	Total des investissements (public, privé) en faveur de la biodiversité	Non	26 636 419,37			Pour ICHN : campagne 2015 (données ASP) Pour MAEt : campagne 2014 (source : ODR)
Indicateur de réalisation supplémentaire	Total des investissements (public, privé) en forêt en faveur de la biodiversité	Non				
Indicateur de résultat commun	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Non				
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages	Non				

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisations, d'opérations achevées sur les mesures concernées par l'indicateur T8.

Pas de données sur les campagnes 2015 et 2016 pour les MAEC

Pas de données sur la campagne 2016 pour l'ICHN

7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Encore peu de réalisations, hormis ICHN. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

La mesure 13 (ICHN) a d'ailleurs, fin 2016, un niveau d'engagement de 21 % pour un niveau de réalisation de 5,4%.

11 opérations sont soldées sur la mesure M07.06 (Conduite pastorale des troupeaux soumis à prédation par les grands prédateurs), mais de nombreux dossiers sont engagés

Il est difficile de répondre à la question évaluative de manière pertinente au vu du peu de mise en œuvre des mesures au 31/12/16, aussi nous nous sommes concentrés sur la méthodologie pour la priorité 4.

7.h7) Conclusions et recommandations

7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Recommandation:

Il faudrait renseigner les DP secondaires dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple les sous-mesures M04.04 et M07.06-A ont des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

Il sera nécessaire de bien enregistrer la surface en forêt concernée par les mesures M07 et M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T8.

--

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M08, M10, M11, M12, M13, M16
- Pour les terres forestières : M07 et M08

7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La qualité de l'eau s'est améliorée	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	
La qualité de l'eau s'est améliorée	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	

7.i3) Méthodes appliquées

La question 9 vise à analyser les effets de l'intervention sur la restauration, la préservation et l'amélioration de la gestion de l'eau sur l'aspect qualité, et en particulier sur les deux paramètres nitrates et pesticides. Elle se focalisera sur les mesures suivantes : MAEC et mesures de soutien à l'agriculture biologique.

Les indicateurs d'objectifs retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- **T10** : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)
- Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)

Les indicateurs de résultats associés sont :

- Indicateur commun de résultat R8 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau : calculé à partir des données de Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC) et du Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2015 sur le territoire du PDR
- Indicateur commun de résultat R9 : Pourcentage de terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau : calculé à partir des données concernant le total des zones sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC)
- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la qualité de l'eau (effet fort/faible) : Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention
- Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau : Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

Calcul de T10 :

- surfaces MAEt 2014 = 527,06 ha

Calcul de l'indicateur « % terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur l'eau » :

- Surface en MAEt = 527,06 ha

Calcul de l'indicateur « Total des investissements (public, privé) en faveur de l'eau » :

- MAEt 2014 = 106 487,09 €

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	% terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur l'eau	Non	0,08			Pour MAEt : campagne 2014 (source : ODR) Surface ZAP eau : 690 000 ha (source: PDR Lorraine 2014-20)
Indicateur de réalisation supplémentaire	Total des investissements (public, privé) en faveur de l'eau	Non	106 487,09			Pour MAEt : campagne 2014 (source : ODR)
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Oui	0.04%			Pour MAEt : campagne 2014 (source : ODR)
Indicateur de résultat commun	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				

7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisations, d'opérations achevées sur les mesures concernées par l'indicateur T11.

Pas de données sur les campagnes 2015 et 2016 pour les MAEC

7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Encore peu de réalisations. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

Il est difficile de répondre à la question évaluative de manière pertinente au vu du peu de mise en œuvre des mesures au 31/12/16, aussi nous nous sommes concentrés sur la méthodologie pour la priorité 4.

7.i7) Conclusions et recommandations

7.i7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Recommandation:

Il faudrait renseigner les DP secondaires dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple les sous-mesures M04.04 et M07.06-A ont des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

Il sera nécessaire de bien enregistrer la surface en forêt concernée par les mesures M07 et M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T11.

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

7.j1) Liste des mesures contribuant au DP

Les combinaisons de mesures et les indicateurs de résultats associés qu'il sera nécessaire d'analyser sont :

- Pour les terres agricoles : M04, M08, M10, M11, M12, M13, M16
- Pour les terres forestières : M07 et M08

7.j2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La gestion des sols s'est améliorée	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols
La gestion des sols s'est améliorée	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Typologie des mesures à effet sur la gestion des sols (érosion) (effet fort/faible)
L'érosion des sols a été empêchée		Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion

7.j3) Méthodes appliquées

La question 10 vise à analyser les effets de l'intervention sur l'amélioration de la gestion des sols et en particulier la prévention de l'érosion. Les mesures concernées sont principalement les MAEC visant à l'implantation d'éléments du paysage (haies,..) ou au maintien des prairies, ainsi que les autres mesures favorisant le maintien ou l'amélioration de la matière organique dans les sols.

Les indicateurs d'objectifs retenus pour ce domaine prioritaire sont :

- T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)
- T13 : pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)

Les indicateurs de résultats associés sont :

- Indicateur commun de résultat R10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols : calculé à partir des données de Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion (Sources: base de données des projets MA/PA, SIGC) et du Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2015 sur le territoire du PDR
- Indicateur commun de résultat R11 : Pourcentage de terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols : calculé à partir des données concernant le total des zones sous contrats de gestion ; Sources : base de données des projets MA/PA, SIGC
- Indicateur additionnel : Typologie des mesures à effet sur la gestion des sols (érosion) (effet

fort/faible) ; Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique / Analyse de la logique d'intervention

- Indicateur additionnel : Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols ; Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

7.j4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Oui				SAU 2015 : 1 172 300 ha (source: Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2015)
Indicateur de résultat commun	R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	Oui				Surface en forêt 2015 : 926 600 ha (source: Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2015)
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols	Non				Surface ZAP sol : pas concerné ?
Indicateur de résultat supplémentaire	Informations supplémentaires sur l'érosion des sols des terres sous contrats de gestion	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Typologie des mesures à effet sur la gestion des sols (érosion) (effet fort/faible)	Non				

7.j5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de réalisations

7.j6) Réponse à la question d'évaluation

Pas de réalisations. Notamment lié au problème de la mise en œuvre des MAEC.

Il est difficile de répondre à la question évaluative de manière pertinente au vu du peu de mise en œuvre des mesures au 31/12/16, aussi nous sommes concentrés sur la méthodologie pour la priorité 4.

7.j7) Conclusions et recommandations

7.j7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Recommandation:

Il faudrait renseigner les DP secondaire dans chacun des dossiers afin de pouvoir prendre en compte les mesures dans les réponses aux questions évaluatives. Par exemple les sous-mesures M04.04 et M07.06-A ont des effets sur l'eau, la biodiversité, les sols, etc.

Les indicateurs manquants pourront être calculés lorsque des réalisations seront enregistrées dans les tableaux de suivi.

Il sera nécessaire de bien enregistrer la surface en forêt concernée par les mesures M07 et M08 afin de pouvoir calculer l'indicateur T13.

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Ce domaine prioritaire ne concerne pas la Lorraine.

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

Il correspond aux résultats attendus des mesures M06, M07 et M19 (Leader); concernant le développement des activités non agricoles (ou sylvicoles) dans les zones rurales, avec ou sans Leader.

7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR
		Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local
Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	
Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	
L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les services et l'infrastructure locale dans les zones rurales se sont améliorés	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les populations rurales ont participé à des actions locales		
Les populations rurales ont bénéficié d'actions locales		

7.q3) Méthodes appliquées

sans objet

7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Non				

Indicateur de résultat commun	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local	Non				

7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.q6) Réponse à la question d'évaluation

Le conventionnement avec les GAL est achevé, la programmation des projets LEADER a débuté depuis le mois de février 2017.

La mesure 7, en particulier les sous-mesures 7.4 et 7.5 ont été ouvertes au 13 mars 2017. 38 dossiers ont été déposés au 15 mai date de clôture de l'appel à projet.

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.q7) Conclusions et recommandations

7.q7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Recommandation:

L'information concernant le nombre d'emplois créés doit être collectée par les GAL une fois le projet réalisé, puis fournie globalement dans le bilan annuel du GAL.

Le chiffrage de la population concernée par un projet de service au public devrait être fait par le service instructeur sur la base du dossier de demande de financement.

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

7.s1) Synergies du programme et effet transversal

La question 19 vise à analyser à quel point le croisement entre les priorités et les domaines prioritaires ont renforcé l'efficacité du PDR.

7.s2) Méthodes appliquées

Le tableau proposé dans l'outil méthodologique de l'ASP permettra d'identifier les effets transversaux positifs et négatifs entre priorités et domaines prioritaires, mais aussi de qualifier la nature des effets de chaque mesure.

7.s3) Résultats quantitatifs basés sur le calcul des contributions secondaires des opérations aux domaines prioritaires

sans objet

7.s4) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.s5) Réponse à la question d'évaluation

Les informations permettant de flécher les contributions secondaires ne sont pas encore disponibles et il n'est donc pas possible de répondre à la question évaluative.

7.s6) Conclusions et recommandations

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

7.u1) Logique d'intervention du RRN

Comme défini dans le Règlement européen, la mise en réseau par le réseau rural national a pour objectifs de :

- a) accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural ;
- b) améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural ;
- c) informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ;
- d) favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

7.u2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre et les types de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PDR ont augmenté		Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)
La qualité de la mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce aux activités du RRN, p.ex. - Capacités renforcées des bénéficiaires du PDR - Meilleure connaissance de l'évaluation - Les enseignements tirés des évaluations sont pris en compte dans la mise en œuvre du programme		Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN
L'innovation dans l'agriculture, la foresterie, la production alimentaire et les zones rurales a été favorisée par les possibilités offertes par le RRN		Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR

7.u3) Méthodes appliquées

sans objet

7.u4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN	Non	112,00			
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN	Non				

7.u5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.u6) Réponse à la question d'évaluation

Afin d'harmoniser la mise en œuvre du Réseau Rural Régional (RRR) sur l'ensemble du territoire régional, l'autorité de gestion s'est engagée à mettre en place un réseau rural régional unique à l'échelle du Grand Est. En 2016, les structures lorraines de fonctionnement du Réseau Rural Régional ont étendu leur champ d'action à l'ensemble du territoire de la Région Grand Est et ouvert leurs activités aux acteurs champardennais et alsaciens.

Trois actions d'échanges thématiques ont été réalisées.

Cinq outils de communication ont été mis en place.

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.u7) Conclusions et recommandations

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Domaine prioritaire spécifique au programme: Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts

Question d'évaluation spécifique au programme:

7.v1) Liste des mesures contribuant au DP spécifique au programme

Absence de réalisation au 31/12/2016

7.v2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Il n'y a pas de liens définis pour cette question

7.v3) Méthodes appliquées

sans objet

7.v4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Il n'y a pas d'indicateurs définis pour cette question

7.v5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

sans objet

7.v6) Réponse à la question d'évaluation

En l'absence de réalisation au 31/12/2016, il n'est pas possible de répondre à la question évaluative.

7.v7) Conclusions et recommandations

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

sans objet

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

A l'exception de la mesure 06 concernant l'installation des jeunes agriculteurs, aucune mesure du PDR n'est concernée par cet objectif.

La mesure 06 ne comporte pas de critère spécifique visant à la promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et la non discrimination. Néanmoins, il serait intéressant de montrer que la mesure permet à des femmes de s'installer en agriculture dans une proportion supérieure à la représentation féminine parmi les exploitants agricoles, participant ainsi à la féminisation du métier.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Le PDR est encore en phase de démarrage.

Il s'agira par la suite du programme de s'assurer que les objectifs du développement durable du PDR seront atteints en termes de financements contribuant à la pérennisation et modernisation de l'outil de production et à la diversification économique des zones rurales, ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

La dimension sociale et culturelle du PDR est plus marginale mais non absente, avec des actions permettant de valoriser le patrimoine culturel des zones rurales ou encore de développer des services au public.

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Un comité de suivi des programmes européens en Lorraine a été mis en place par l'AG pour la période 2014-2020.

Dans un souci de complémentarité et de cohérence, le Comité de suivi inter fonds, réunit sous une même instance le Comité de suivi des programmes suivants :

- **Le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020**
- **Le Programme de Développement Rural Lorraine 2014-2020**
- **Le Volet régional du Programme Opérationnel national FSE 2014-2020**

Le rôle principal du Comité de suivi est d'être une instance partenariale large de discussion et de pilotage du Programme et de contrôle du travail de l'autorité de gestion sur toute la période de programmation.

Le Comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens.

La composition du comité de suivi commun est arrêtée par l'autorité de gestion. Il comprend des

représentants de chacun des trois fonds mis en oeuvre en Lorraine.

La liste de ses membres est arrêtée conformément à l'article 5-1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et figure en annexe au présent RAMO (règlement intérieur).

En fonction de l'ordre du jour, la co-présidence du Comité de Suivi peut inviter, pour consultation, des personnes ou organismes extérieurs au Comité de suivi, en qualité d'experts, afin qu'ils soient entendus pour tout ou partie de l'ordre du jour.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

See Monitoring Annex

Annex II

Detailed table showing implementation level by Focus areas including output indicators

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					3,06
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					120,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					5 000,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	3,63	21,88	1,15	6,93	16,59
		2014-2015	3,33	20,08	0,29	1,75	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	10 725 848,31	14,30	2 768 650,37	3,69	74 997 119,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			3 333 366,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 333 366,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					5 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 380 952,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016					4 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	10 725 848,31	16,22	2 768 650,37	4,19	66 112 058,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			13 344 378,50	8,07	165 280 146,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			2 482 403,76	3,75	66 112 058,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			146,00	6,95	2 100,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			3 170 743,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	10,51	110,88	2,61	27,54	9,48
		2014-2015	6,34	66,89	0,70	7,39	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 317 786,68	22,16	5 248 740,00	10,28	51 080 816,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	11 317 786,68	22,16	5 248 740,00	10,28	51 080 816,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			13 013 242,00	2,71	480 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			5 248 740,00	10,28	51 080 816,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			330,00	27,50	1 200,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					140,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenus (nombre d'opération)	2014-2016			18,00	3,60	500,00
		2014-2015			67,00	13,40	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 312 922,20	18,43	0,00	0,00	17 973 347,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 312 922,20	28,48	0,00	0,00	11 631 325,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					29 078 312,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	3 975 796,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					15 004,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 960 792,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			2 366 226,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2016					0,00
		2014-2015					
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2016					1,75
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	24 876 116,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	24 876 116,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					62 190 291,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					222,00

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2016					0,00
		2014-2015					
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha)	2014-2016					30,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			27 016,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			27 016,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016					0,88	
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016						2,78
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016			0,05	0,49		10,12
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016			4,96	84,08		5,90
		2014-2015						
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
	P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	32 465 155,91	11,33	32 039 784,52	11,18	286 640 021,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 445 039,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					3 612 598,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					25,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	823 774,42	15,97	288 023,05	5,58	5 159 628,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	8 874 056,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	1 358 571,00	
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					600,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					7 157 967,00	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					400,00	
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					8 000,00	
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					357 518,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	5 108 408,00	6,09	5 218 787,98	6,22	83 901 333,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			0,00	0,00	147 000,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	38 453 300,00	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					23 500,00	

M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					27 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	26 532 973,49	17,93	26 532 973,49	17,93	147 988 387,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			20 169,39	72,03	28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016			64 097,80	57,23	112 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			791 612,00

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Based on approved (when relevant)	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					355,00
		2014-2015					
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					67,14
		2014-2015					
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016			44,86	100,00	44,86
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Committed	Utilisation (%)	Realised	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	73 575 140,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 735,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					4 219 339,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			50 673 214,00
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					1 581 455,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					185,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			1 480 525,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	0,00	0,00			19 733 666,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					444 444,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					15 131 667,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					591 444,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 566 111,00

Annex III

Summary table of quantified results

Result indicator name and unit (1)	Target value (2)	Main value (3)	Secondary contribution (4)	LEADER/CLLD contribution (5)	Total RDP (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	16,59	1,15	N/A	0,00	1,15
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	N/A				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	9,48	2,61	N/A	0,00	2,61
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	0,00		N/A	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	0,00		N/A	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,88	0,00	N/A	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	5,90	4,96	N/A	0,00	4,96
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	10,12	0,05	N/A	0,00	0,05
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		0,00	N/A	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2,78	0,00	N/A	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		0,00	N/A	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)			N/A	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	N/A				

PDR (domaine prioritaire 5A)*						
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	N/A					
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	N/A					
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)				N/A	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00		N/A	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	N/A					
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	N/A					
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		0,00		N/A	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)				N/A	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	44,86	44,86		N/A		44,86
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	67,14	0,00		N/A	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	355,00			N/A		
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00		N/A	0,00	0,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	06-10-2017		Ares(2017)4892864	4112140769	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf	06-10-2017	nmonmion

